

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA

Séance du 26 mai 2014

Convocation du 17 mai 2014

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur Hervé HARDOUIN, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL – Adjoints, DESNAULT Estelle, LOCHET Bruno, DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, GERMOND Éric, FAUCONNIER Bernard.

Était absent : MAGUET Benjamin (excusé).

Madame Estelle DESNAULT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur DAMAS quitte la réunion vers 20h00 pour se rendre à une réunion de la communauté de Communes.

### APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Monsieur FAUCONNIER demande la sincérité et l'exactitude des procès-verbaux et demande à ce que le procès-verbal de la séance précédente soit corrigé des inexactitudes qu'il a identifiées.

Le procès-verbal sera corrigé et approuvé lors de la prochaine réunion de conseil.

### POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait le point sur les travaux en cours et à venir :

- Impasse tranquille
  - o Le déplacement du candélabre suit son cours avec le SDE.
- Enrobé de la D935
  - o Suite à la réunion avec le conseil général, la seule solution acceptée par le conseil général est la suivante :
    - 2 plateaux ralentisseurs de 10 mètres de long aux entrées de la commune avec pente à 8%, 9% ou 10%,
    - Passage piéton avec descente du trottoir pour normes PMR,
    - Zone 30 km/h au niveau des ralentisseurs,
    - Passage piéton aux normes PMR au niveau de l'abri bus dans la rue de l'église.

Un premier devis a été reçu d'un montant de 18 400 € HT auquel il faut rajouter 890 € HT pour la réfection de la bordure de trottoir endommagée de la rue des Barres. Ces travaux seront financés à hauteur d'environ 60% par des subventions.

Monsieur le Maire indique qu'avec ces travaux le village sera plus sécurisé et qu'il sera à peu près dans les normes PMR.

Concernant l'aménagement de la venelle, il reste en attente et sera étudié ultérieurement.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de l'ensemble de ces travaux avec une pente à 9% pour les 2 plateaux. Le conseil Municipal donne à l'unanimité l'autorisation à Monsieur Gilles RICHER d'engager les travaux.

- Nouvelle réfection de trottoirs  
Quelques demandes sont parvenues à la Mairie.  
Monsieur FAUCONNIER demande à décaler ce qui n'est pas urgent en 2015 afin de pouvoir bénéficier du fond de péréquation.
- Fibre optique  
La fibre optique devrait arriver progressivement à partir de la fin d'année.

### ORGANISATION DU 14 JUILLET PAR LE COMITE DES FETES

Madame le 2<sup>ème</sup> adjoint présente le menu envisagé pour le repas du 13 juillet et informe que les dictionnaires seront toujours offerts par la communauté de communes.

La question des jouets et livres offerts et des tarifs est soulevée.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité que les jouets et les livres ne seront plus offerts et que les tarifs resteraient inchangés par rapport à l'année précédente.

L'endroit d'où sera tiré le feu d'artifice devra être prochainement décidé.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Joël DELAUNAY restitue sa participation à l'assemblée générale du SDE et rappelle ses principales missions (cartographie, cadastre, éclairage public, ...). Le SDE gère entre 10 et 12 M€ de travaux chaque année.
- Une réclamation de Mme DUPETIT a été reçue : elle affirme n'avoir jamais demandé la réfection de son trottoir en enrobé. Monsieur FAUCONNIER affirme que Madame DUPETIT a fait une demande verbale (pas de demande écrite) justifiant la facturation des 4 mètres linéaires d'enrobé et demande que Monsieur le Maire fasse un courrier en ce sens.
- Monsieur Gilles RICHER informe qu'il a contacté le fabricant de la machine à café SENSEO appartenant à la mairie suite aux fuites de l'appareil en vue d'exercer la garantie. Il relate que la machine présente en mairie ne correspond pas au numéro de série de la SENSEO achetée par la mairie le 7 juin 2013 et que la garantie ne peut donc pas être exercée. Monsieur FAUCONNIER propose de se renseigner auprès de sa fille pour le prochain conseil.
- Monsieur le Maire transmet les remerciements de Mme CHARRIER au nom de l'amicale pour les conseillers qui sont venus aidés au bric à brac.
- Madame TARDIF restitue sa participation au syndicat des eaux de Montainville Boncé. Elle informe que des travaux sont en cours à Montainville et que le prix du m<sup>3</sup> d'eau passera de 1€38 à 1€43 sur Montainville. Monsieur le Maire rappelle que le prix du m<sup>3</sup> voté au budget 2014 par l'ancienne équipe est de 2€08 pour Boncé.
- Monsieur Joël DELAUNAY demande où en est la dette de l'eau vis-à-vis de la communauté de communes. Monsieur FAUCONNIER déclare que les factures n'ont jamais été reçues mais que cette somme a été provisionnée.  
  
Monsieur le Maire rappelle que les mairies doivent déclarer à la communauté de communes les m<sup>3</sup> facturés aux habitants pour que la facturation puisse être réalisée par la communauté de commune à la mairie.  
Il annonce que la déclaration des m<sup>3</sup> facturés aux habitants mais non déclarés depuis 5 ans par la mairie est en cours de régularisation et que 8500 € seront payés en septembre ou en octobre 2014.
- Monsieur Joël DELAUNAY s'interroge sur la nécessité de maintenir l'éclairage public jusque 23h00 le soir et à partir de 6h00 le matin. Il propose afin de réduire les dépenses de fonctionnement de la commune de modifier les plages horaires en commençant à partir de 6h45 le matin et jusque 22h30 le soir.  
Le conseil Municipal demande à ce qu'un chiffrage économique soit réalisé.
- Monsieur Thomas DUHAMEL demande dans la même logique que l'éclairage de l'Eglise soit réduit (suppression de 2 des 4 projecteurs actuellement en fonctionnement).
- Monsieur Thomas DUHAMEL demande qu'une communication soit faite aux habitants avant le démarrage des travaux de la D935.
- Monsieur le Maire informe que Monsieur FAUCONNIER souhaite récupérer ses biens dans l'église.
- Monsieur Joël DELAUNAY informe qu'une facture de parpaing a été retrouvée (environ 11 m<sup>2</sup> facturés posés) pour les besoins de l'enceinte du cimetière. Monsieur Gilles RICHER informe qu'aucun parpaing ne semble avoir été utilisé pour cette enceinte et s'interroge. Monsieur Bernard FAUCONNIER précise ne pas savoir où ont été posés ces parpaings.  
Le conseil Municipal demande à ce que la facture soit remboursée pour travaux non effectués.
- Monsieur le Maire informe qu'une secrétaire de remplacement est venue le mercredi 21 mai pendant 7h.

SÉANCE LEVÉE A 21h12